

ATTESTATION DE TRAITEMENT PREVENTIF DU BOIS

Suivant NF EN 15228 (mai 2009), EN 335-1 et NFB50-105-3

S.A.S. LESBATS
SCIERIES D'AQUITAINE
 Site de Saint-Perdon
 Z.A. de Bertheuil - 40090 SAINT-PERDON
 Tél. 05 58 06 36 36 - Fax 05 58 06 82 33

Cachet de la station de traitement

Classes d'emploi selon EN 335-1 et NFB50-105-3	Classes de pénétration		Valeurs de rétention
	Essences imprégnables	Essences réfractaires	
<input type="checkbox"/> 1	NP1	<input type="checkbox"/>	SURFACE: Valeur critique = 8.7 g/m2 Classe de Rétention: R2 en classe 2 et R3 en classe 3.1
<input checked="" type="checkbox"/> 2	NP1	<input checked="" type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> 3.1	NP3 <input type="checkbox"/>	NP1 <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> 3.2	NP5 <input type="checkbox"/>	NP3 <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> 4	NP4 <input type="checkbox"/>	NP5 <input type="checkbox"/>	

Agents biologiques cibles	Traitement conféré
<input checked="" type="checkbox"/> Pourriture cubique	<input checked="" type="checkbox"/> France Métropolitaine
<input type="checkbox"/> Pourriture fibreuse	<input type="checkbox"/> DOM
<input checked="" type="checkbox"/> Pourriture molle	
<input checked="" type="checkbox"/> Antiblieu en service	
<input checked="" type="checkbox"/> Capricornes	
<input checked="" type="checkbox"/> Lyctus	
<input checked="" type="checkbox"/> Vrillettes	
<input checked="" type="checkbox"/> Termites	

Nom du client : MADERAS PLANES SL
 N° de la facture : FS2506043
 Date de la facture : 05/06/25
 Essences de bois : PIN MARITIME
 Procédé de traitement : TREMPAGE
 Produit Adkalis utilisé : EXO 1000 PLUS
 Vos réf. : 250877 -- 250843 -- 251011 -- 250877 -- 250843 -- 251011

PRECAUTIONS :
 - Les bois traités ne peuvent pas être rabotés. Toute recoupe nécessite un traitement de rappel
 - Ne pas traiter des bois ronds qui n'auraient pas été débarrassés en totalité de l'écorce et du liber avant traitement
 - Les bois traités ne peuvent être mis en contact direct ou indirect avec des produits alimentaires.
 Produit contient: Cyperméthrine, Propiconazole, tebuconazole, IPBC

Cubage : 8,424 M3

Informations :

Les bois faisant l'objet de cette attestation ont été traités par nos soins, dans nos installations, pour des spécifications conformes aux exigences de la norme française NF B 50-105-3. Tout usinage postérieur au traitement peut nuire à la qualité du traitement et dégage notre responsabilité du fait de la modification des spécifications de traitement annoncées. En cas de perçage, tronçonnage ou entaillage sur un bois ou matériau à base de bois traité pour une utilisation en classe 1, 2 ou 3.1, il est indispensable de procéder, sur toutes les surfaces mises à nu, à un traitement complémentaire par badigeonnage très soigné à l'aide d'un produit adapté, de la même classe d'emploi.

Pour une utilisation en classes 3.2, 4 et 5, tout usinage est à proscrire, sauf conditions particulières spécifiquement convenues avec notre station de traitement. Les DTU et les normes Produits peuvent définir les conditions particulières d'usinage et de retraitement des coupes pour les classes d'emploi. Dans le cas particulier des piquets de vigne et d'arboriculture, des poteaux posés verticalement, une découpe de la partie supérieure est possible si un traitement complémentaire est appliqué sur la mise à nu.

La présente attestation n'est valable qu'accompagnée de la facture et du bon de livraison correspondants.

Rappel des classes d'emploi des bois (NF EN 335) :

- Classe 1 : Situations dans lesquelles le bois ou le matériau à base de bois est utilisé à l'intérieur d'une construction, non exposé aux intempéries et à l'humidification. L'attaque par des champignons de discoloration ou bien par des champignons lignivores, est insignifiante et toujours accidentelle. Une attaque par des insectes xylophages, y compris les termites, est possible mais la fréquence et l'importance du risque "insecte" encouru sont fonction de la situation géographique (2).

- Classe 2 : Situations dans lesquelles le bois ou le matériau à base de bois est sous abri et non exposé aux intempéries (en particulier la pluie et la pluie battante) mais où il peut être soumis à une humidification occasionnelle mais non persistante. Dans cette classe d'emploi, il peut se former de la condensation à la surface du bois et des produits à base de bois. Une attaque par des champignons de discoloration et des champignons lignivores peut se produire. Une attaque par des insectes xylophages, y compris les termites, est possible mais la fréquence et l'importance du risque "insecte" encouru sont fonction de la situation géographique (2). NOTE 1 Il peut exister une exposition limitée au rayonnement solaire.

- Classe 3 : Situations dans lesquelles le bois ou le matériau à base de bois est au-dessus du sol et est exposé aux intempéries (en particulier à la pluie). Une attaque par des champignons de discoloration et des champignons lignivores peut se produire. Une attaque par des insectes xylophages, y compris les termites, est possible mais la fréquence et l'importance du risque "insecte" encouru sont fonction de la situation géographique (2). Les situations d'exposition peuvent être très différentes et, le cas échéant, la classe d'emploi 3 peut être subdivisée en deux sous-classes : la classe d'emploi 3.1 et la classe d'emploi 3.2. NOTE 2 Le risque d'altération par des champignons dépend des conditions climatiques et d'utilisation (température, humidité relative, pluies battantes, conditions structurelles, détails de conception et dispositions relatives à la maintenance).

- Classe 3.1 : Dans cette situation les produits en bois et à base de bois ne resteront pas humides pendant de longues périodes. L'eau ne s'accumulera pas. NOTE 3 Cela peut être rendu possible, par exemple, grâce à l'utilisation de finitions entretenues et adéquates, ou grâce à une conception adaptée ou une orientation des éléments permettant à l'eau de s'écouler ou autorisant un séchage rapide.

- Classe 3.2 : Dans cette situation les produits en bois et à base de bois resteront humides pendant de longues périodes. L'eau peut s'accumuler. NOTE 4 Les éléments ne sont pas orientés de manière à laisser l'eau s'écouler ou conçus de manière à sécher rapidement.

- Classe 4 : Situation dans laquelle le bois ou le matériau à base de bois est en contact direct avec le sol et/ou l'eau douce. Une attaque par des champignons de discoloration et des champignons lignivores peut se produire. Une attaque par des insectes xylophages, y compris les termites, est possible mais la fréquence et l'importance du risque "insecte" encouru sont fonction de la situation géographique (2). NOTE 5 Le bois et les produits à base de bois qui sont en permanence immergés ou complètement enterrés et saturés d'eau ne sont pas susceptibles d'être attaqués par des champignons, mais ils peuvent l'être par des bactéries.

Pour toutes les classes, sauf la classe 1, des dégradations par des champignons de discoloration et des moisissures sont possibles. Le bois est un matériau naturel. Le traitement de préservation ne modifie pas des caractéristiques inhérentes au bois telles que la présence de fentes, de fendillements, de nœuds. Le traitement des bois ne modifie pas le vieillissement naturel (grisaillement en particulier).

(2) : Si les normes nationales ne spécifient pas le risque d'attaque par des insectes, il convient de consulter les experts locaux ou nationaux pour avis sur le risque d'attaque par les insectes.